



COMMUNIQUE DE PRESSE

Ce qu'il faut retenir du Conseil municipal du 8 février 2025

Nouvelles dénominations de lieux en hommage à des femmes nîmoises d'exception, rénovation des halles, bilan et projet 2025 de mise en accessibilité des voiries, poursuite du projet de centrale photovoltaïque à l'aérodrome de Nîmes-Courbessac et gratuité pour les étudiants dans les bibliothèques municipales : retour sur les principales délibérations votées au Conseil municipal du samedi 8 février.

La Ville rend hommage aux femmes avec de nouvelles dénominations de lieux :

- **Square Odile Assmann** (jonction rue de Beaucaire et rue Pierre Semard), fondatrice de la Table ouverte

Née le 14 août 1917, et décédée le 16 décembre 2014, Odile Assmann est arrivée à Nîmes en 1952. Elle s'est engagée durant le fameux hiver 1954 au côté des Compagnons d'Emmaüs pour loger des sans-abri dans des wagons réquisitionnés. Après divers engagements associatifs en parallèle de son activité professionnelle, Odile Assmann fonde en 1986 la Table ouverte afin d'apporter son soutien matériel et affectif aux plus démunis. Pendant 28 ans, elle a accompli diverses missions, tels que la distribution de repas chaud à 1 euro symbolique, don de vêtements, mise à disposition d'installations sanitaires et accueil des personnes. Aussi, la Ville souhaite lui rendre hommage en dénommant le square situé dans la jonction Rue de Beaucaire – Rue Pierre Semard, « Square Odile Assmann » ;

- **Jardins Julia Rascalon** (quartier Mas de Mingue), femme de résistant et elle-même agent de liaison

Elle est l'épouse de René Rascalon, l'un des chefs de la résistance du Gard. Le rôle actif de Julia est rappelé par son époux dans son témoignage Aigoual-Cévennes – Résistance et maquis FFI. Julia Rascalon a assuré diverses missions en qualité d'agent de liaison, tel que le ravitaillement et l'intendance pour les jeunes montés au maquis. Julia Rascalon est également la mère de Gilbert et Marceau Therond, nés d'un premier mariage, et qui selon les écrits d'Olivier Poujol, faisaient partie du « groupe des sept hommes refusant la défaite ». A la demande de l'équipe des enseignants d'Histoire Géographie-EMC du collège Ada Lovelace, la Ville souhaite dénommer des jardins fertiles situés dans le projet d'aménagement du Mas de Mingue, «Jardins Julia Rascalon » ;

- **Place Sophie Germain** (quartier Capitelles), mathématicienne reconnue

Née le premier 1er avril 1776 et décédée le 27 juin 1831 à Paris, Sophie Germain est une mathématicienne, physicienne et philosophe française. Pour pouvoir se faire connaître dans le monde des mathématiques, alors réservé aux hommes, elle utilisa un nom d'emprunt de 1794 à 1807 : Antoine Auguste Le Blanc. C'est sous ce nom qu'elle correspond tout d'abord avec les mathématiciens Friedrich Gauss et Adrien Marie Legendre, avant d'être reconnue en tant que femme et mathématicienne de premier plan dans le monde académique, bien qu'elle ait appris les mathématiques entièrement en autodidacte. Ses principaux travaux concernent le problème des surfaces vibrantes, pour lequel elle obtint le grand prix des sciences

mathématiques en 1815. Elle s'est également intéressée à la démonstration du dernier théorème de Fermat, et obtenu des résultats intermédiaires comme le théorème de Sophie Germain. Ses travaux concernent également l'élasticité des corps. A la demande des riverains d'un espace situé au sein du lotissement des Capitelles du soleil, la Ville dénomme une place Sophie Germain.

La Ville lance le concours de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des halles de Nîmes -

La Ville de Nîmes souhaite procéder à la réhabilitation, la requalification et à la redynamisation des Halles Centrales, bâtiment de 1884. Ces Halles, situées au cœur de l'écusson et accolées au centre commercial de la coupole des Halles, représentent un point d'attractivité du centre-ville. Leur fonctionnement journalier en fait un bâtiment très sollicité qui demande un entretien régulier.

Une opération de réhabilitation en profondeur est nécessaire pour permettre à ce lieu de répondre aux nouvelles normes. De plus, les changements de mode de consommation et les tendances commerciales imposent de repenser les habitudes et le bâti actuel.

Les enjeux du projet sont de créer une plus grande synergie entre les Halles et les commerces des rues adjacentes en permettant une porosité avec un effet dedans/dehors. Il s'agit également de redynamiser les Halles pour améliorer leur offre et de les réhabiliter afin de repenser leur organisation et d'accentuer leur fonctionnalité.

Ce projet a pour finalité de redonner une dynamique à ce lieu central de la ville pour les cinquante prochaines années. La Ville lance le concours de maîtrise d'œuvre et fixe les primes de participations pour les architectes.

La Ville poursuit sa mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics : bilan des travaux 2024 et plan d'actions 2025 de son P.A.V.E. (Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics)

Afin de rendre toujours plus accessibles les espaces aux personnes à mobilité réduite, les circulations piétonnes et aires de stationnement automobile, la Ville de Nîmes poursuit la mise en œuvre de son P.A.V.E. (Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics).

La collectivité a réalisé des aménagements en 2024 pour un montant de 150 000 € TTC. Ce programme a été suivi en liaison avec les Ateliers du handicap tout au long de l'année.

Les **travaux d'aménagement** ont été réalisés sur plusieurs secteurs de la ville, avec des mises en accessibilité de la rue, en créant des traversées piétonnes et des cheminements adaptés sur trottoirs, mais également la mise en place de feux sonores (Carrefour de l'Avenue de la Liberté Place de l'Europe) ou une rampe PMR (place Eliette Berti).

Ont également été créés **neuf emplacements de stationnement réservés** pour personnes à mobilité réduite (Rue Aimé Jacquerod, Rue de la Vieille Ecole et Jules Raimu, Rue d'Alger, Rue Eliette Berti et Rue Jean Cocteau).

Des aménagements ont également été réalisés aux abords de vingt-deux quais de bus en réalisant les traversées piétonnes et leurs cheminements aux arrêts de bus.

Pour 2025, les actions proposées concernent la Rue Florian « de la Rue du Cadereau à la Rue Traversière » avec la création d'une **traversée piétonne** tout en adaptant le cheminement en élargissant les trottoirs), la **création de places de stationnement** aux abords du Musée des beaux-arts, la Rue Dhuoda « de la Rue de la République à l'Avenue Jean Jaurès » avec la

création de traversées piétonnes tout en adaptant le cheminement en élargissant les trottoirs (soumis à arbitrage), la Place Hubert Rouget avec la création d'une traversée piétonne tout en adaptant le cheminement en élargissant les trottoirs, la Rue Théodore Aubanel avec la création de traversées piétonnes tout en adaptant le cheminement en élargissant les trottoirs. En parallèle, il est prévu d'accompagner d'autres services notamment dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmée pour les **établissements municipaux recevant du public** (élargissement de trottoirs, interventions sur les accès, etc).

La Ville poursuit son projet de centrale photovoltaïque à l'aérodrome Nîmes-Courbessac

Depuis l'été 2019, l'aérodrome de Nîmes-Courbessac, propriété de l'Etat, avait été rétrocédé à la Ville de Nîmes qui a choisi d'en confier la gestion à la SPL Agate. Afin de poursuivre la finalité du projet de centrale photovoltaïque à l'aérodrome Nîmes-Courbessac, la Ville valide la convention conclue entre la SPL Agate et EDF. La SPL travaille de concert avec EDF Renouvelables France pour élaborer la construction et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque au sein de l'aérodrome de Nîmes-Courbessac.

La Ville accorde la gratuité aux étudiants dans les bibliothèques municipales

La Ville fait le constat d'une précarité particulièrement élevée chez les étudiants nîmois, avec un taux de boursiers de 55%, soit 14% de plus que la moyenne nationale. Afin tout à la fois de réduire les dépenses pour les étudiants mais également d'ouvrir ses lieux de culture à tous les types de public, la Ville de Nîmes met en place la gratuité pour les étudiants dans ses bibliothèques sur présentation d'une carte d'étudiant en cours de validité, lors de l'inscription annuelle.

Contacts Presse

Amélie Bozio
Chargée des relations presse
Ville de Nîmes
04 66 76 51 02 / 06 25 44 49 32
amelie.bozio@ville-nimes.fr

Isabelle Lécaux
Directrice de la communication
Ville de Nîmes
04 66 76 72 56
isabelle.lecaux@ville-nimes.fr